

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2013

INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC - (N° 1114)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC80

présenté par
M. Rogemont, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots:

"se renouvelle",

les mots:

"est renouvelé".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.